

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et à la circulaire du Ministère de la Santé
Direction Générale de la Santé DGS/SD7A N° 571 du 25 Novembre 2002

Coordonnées du demandeur d'ACS :

DRAG'EAU
10, Rue des Frères Lumière
B.P. 90251
68000 COLMAR
France

Nom de l'accessoire représentatif :

Anti-calcaire - Détartreur - Anti-corrosion - DS-A20/25

N° de dossier attribué par le laboratoire habilité : **14 ACC NY 351**

Date de réalisation des essais d'inertie : Aucun essai n'est nécessaire à l'émission de cette ACS.

Commentaires : Cette attestation ne préjuge en rien de l'efficacité du système.

Famille d'accessoires couverte par l'ACS :

ANTI-CALCAIRE - DETARTREURS - ANTI-CORROSION

Références :**DRAG'EAU :**

DS-A20 Particulier

DS-A32/40

DS-A20/25

DS-A50/65

DS-D25

DS-D40

DS-D65

DS-D32

DS-D50

DS-D80

DS-DPlus20

DS-DPlus32

DS-DPlus50

DS-DPlus25

DS-DPlus40

EFICALK :

EFI 20 Particulier

EFI 32/40

EFI 20/25

EFI 50/65

Attestation délivrée par :

Clémence Tafforeau
Chef de Service

Date de délivrance : 16 octobre 2014

Date d'expiration : 16 octobre 2019

Commentaires : /

Signature :

